

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE
LIGUE AURA BADMINTON
SAISON 2023/2024



Placez ici le logo de votre club

Nom du tournoi :	L'Estivale Chatelguyonnaise		
N° de dossier Poona :	2304819		
Club ou comité organisateur du tournoi :	CHATELBADMINTON		
Lieu de la compétition :	Gymnase de la Vouée – Boulevard Desaix – 63140 Châtel-Guyon		

GÉNÉRALITÉS

- 1) La compétition est de type : Tournoi individuel adultes (minimes à vétérans)
Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.
Le niveau géographique de la compétition est : National
- 2) La compétition se déroule du : 24/08/2024 2024 au 25/08/2024 2024
- 3) Dans : 1 salle(s) et sur 7 terrains
Salle 1 = terrains
Salle 2 = terrains
Salle 3 = terrains
Salle 4 = terrains
- 4) Le logiciel utilisé sera : BadNet
- 5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est : Girardin Maryvonne
Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

- 6) La compétition est ouverte aux joueurs allant de N1 à P11 inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFBaD.
- 7) Les disciplines sont les suivantes :

SH oui	SD oui	DH non	DD non	Mx oui
--------	--------	--------	--------	--------

Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex)
Les simples se jouent le samedi les mixtes le dimanche
- 8) Chaque joueur peut participer à maximum : deux discipline(s)
- 9) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en Poules puis élimination directe
En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.
- 10) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

- 11) L'inscription se fera individuellement ou par club
- 12) La date limite de réception des inscriptions est fixée au 11/08/2024 2024
Le nombre maximum de joueurs sera de 200
- En cas de surnombre, la liste d'attente sera établie selon les critères suivants :

Critère 1 - Date d'inscription

Critère 2 - Meilleur CPPH

13) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail :

chatel_badminton@orange.fr

lien BadNet :

<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=24408>

adresse postale :

14) Le joueur devra être licencié

à la date limite des inscriptions

15) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau

18

2 tableaux

21

3 tableaux

Par équipes

16) Le paiement se fera

individuellement ou par club

17) Le paiement est à effectuer

en ligne sur Bad Net avec le lien ci-dessous

<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=24408>

18) Le CPPH ou le classement pris en compte sera celui du :

15/08/2024

2024

La confection des tableaux sera effectuée le :

18/08/2024

La confection des tableaux sera faite en tenant compte

du CPPH

FORFAITS

19) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

20) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à sophie.bluy@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REPLACEMENTS

21) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple pourra être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'appliquera en cas de forfait d'une paire. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant pourra être remplacé par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux figurant sur la liste d'attente, en accord avec le joueur restant.

DURANT LE TOURNOI

22) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

23) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

24) Le volant de référence plume sera

RSL Tourney 3

Le volant de référence plastique sera

25) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif.
Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.
Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

26) Le mode d'arbitrage du tournoi sera

27) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

28) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à de prise de contact avec le terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

29) Les feuilles des matchs

30) Pour tout volant touchant une structure fixe	À remettre une fois au service et faute en jeu
Pour tout volant touchant une structure amovible	Toujours faute

31) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

32) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

33) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

34) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

